

C.D.A.M.

2015 / 2016

**CHAMPIONNAT
TENUE DES FEUILLES DE MATCH et AMENDES**

4ème Journée :13/11/2015

**TENUE FEUILLE DE RENCONTRE
AMENDE 3€**

SOPHIA2 : D1 A erreur de poule

VENCE 1: D2A: pas de renseignement de division et de poule

VENCE 2: D4A: pas de renseignement de division et de poule

EQUIPE INCOMPLETE avertissement

NICE CAVIGAL D2B

EQUIPE INCOMPLETE PENALITE 5€

COMMISSION SPORTIVE

Edition 301 FFFT, Edition des brulages au : 25-11-2015

99999999 Exempt 0 (0 contre 09060066 NICE CAVIGAL TT 11 (14)

Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D4 Poule : C Journée 5 Date : 13/11/2015

0614419 BOURSIN ANDRE NICE CAVIGAL TT Brulage type : Cas A

13/11/2015 13/11/2015

Tour : 5 Tour : 5

11 D04 C D2 06 B 9

C joueur n'avait pas le droit de jouer en D2B, il fait partie e l'équipe exempt de la D4C

ses parties en D2B sont annulées

le NICE CAVIGAL ayant gagné 8-6 contre le CCCF BOURSIN ayant gagné 2 parties le score est inversé à 6-8 en faveur du CCF.